**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20261104-2026_10_03-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

**Séance du 04 novembre 2026**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 15 |

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

**Présents** : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET– M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
**Convocation** : le 27 octobre 2026
**Absents excusés** :
**Absents** : -
**Secrétaire de séance** : S.SOUNDRON a été désignée secrétaire de séance.

## 2026-10-03 : CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la cantine scolaire est gérée par l'Association des Parents d'Élèves (APE) qui a informé la commune de son souhait de mettre fin à la gestion de la cantine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la reprise d'activité CANTINE s'inscrit dans une procédure de transfert d'activité du privé vers le public avec reprise du personnel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir engager la procédure de transfert d'activité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la procédure de transfert d'activité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du